

NOTE D'INFORMATION

LA MINUSCA SOULIGNE QUE BAMBARI DOIT RESTER UNE VILLE SANS GROUPES ARMÉS

Bangui, le 16 mai 2018 – Après les incidents survenus lundi et mardi à Bambari, dans la préfecture de la Ouaka (centre de la Centrafrique), les casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) continuent à assurer la protection des populations, notamment des déplacés, ainsi que des institutions dans la ville. Lors de la conférence de presse hebdomadaire, le porte-parole de la Mission a condamné les violences marquées par des morts et des pillages, et indiqué que les casques bleus avaient le contrôle de Bambari.

« Après des attaques, la MINUSCA a rapidement rétabli le contrôle de la ville », a dit le porte-parole, Vladimir Monteiro, ajoutant que « Bambari n'est pas tombée et nous n'allons pas laisser cette ville symbole du retour de l'autorité de l'Etat, entre les mains de groupes armés ». Interrogé sur la présence de l'UPC dans la ville, le porte-parole a indiqué que la MINUSCA mènera des enquêtes internes sur le mouvement d'éléments de ce groupe armé dans la ville.

Répondant aux questions sur une éventuelle inaction de la MINUSCA à Bambari, le porte-parole a énuméré différentes phases de l'intervention des casques bleus avec d'abord la protection immédiate de plusieurs centaines de déplacés, conformément au mandat de protection des civils, la coordination avec les forces de sécurité intérieure et appui aux autorités locales ainsi que des patrouilles nocturnes dans les zones sensibles. « Nous gardons le contrôle de cette partie du pays mais cela montre les défis auxquels nous sommes confrontés en Centrafrique, avec les réponses que la MINUSCA doit apporter sur le terrain et en l'absence de l'autorité de l'Etat », a-t-il indiqué, rappelant que la MINUSCA et les forces de sécurité intérieures travaillent ensemble à Bambari.

La MINUSCA a indiqué que les incidents au cours desquels des individus armés, présumés affiliés au Mouvement pour l'Unité et la Paix en Centrafrique (UPC) et d'autres individus armés ont attaqué la MINUSCA ainsi que la police et la gendarmerie nationale, faisaient suite à « des rumeurs de meurtres sur fond de division communautaire » dans la ville. A cet effet, la Mission a condamné toute tentative de justice populaire ainsi que les actes de représailles et de pillages qui constituent des crimes.

Le porte-parole a par ailleurs été interrogé sur le survol de la région de Kaga-Bandoro par deux avions de chasse français, soulignant que « l'appui de la France à la MINUSCA est prévu dans la résolution 2387 ». Le Conseil de sécurité, dans le paragraphe 65 de ladite résolution, « autorise les forces armées françaises à utiliser (...) tous les moyens pour fournir un appui opérationnel aux éléments de la MINUSCA (...»). Pour le porte-parole, ce survol est un message important qui réaffirme que “la France soutient les autorités légitimes centrafricaines, que la France travaille en appui à la MINUSCA et que toute menace du FPRC ou d'un autre groupe armé sera contrée ». D'autre part, le porte-parole a déclaré que la Mission a documenté, la semaine écoulée et sur tout le territoire, 44 incidents d'abus et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ayant affecté au moins 50 victimes.

De son côté, le porte-parole de la Force, le Major Séraphin Embondza, a déclaré que les Casques bleus sont en alerte dans toutes leurs zones de déploiement, afin d'apporter assistance à la population. « En collaboration avec les autorités, la MINUSCA continue d'apaiser et de rassurer », a indiqué le porte-parole militaire, annonçant la poursuite de l'opération de sécurisation de l'axe Kaga Bandoro-Déko-Sibut, afin d'empêcher tout mouvement du FPRC vers le sud.

Pour sa part, le porte-parole de la Police, Alioune Kassé, est revenu sur la formation, par la MINUSCA, de 16 éléments des forces de sécurité intérieures sur les techniques d'enquêtes sur les scènes de crimes. « Ils pourront ainsi contribuer à la recherche et à l'exploitation des traces et indices nécessaires à l'identification des auteurs d'actes délictuels pour leur traduction devant les juridictions de jugement », a dit le porte-parole.